

# Plans Locaux d'Urbanisme sur le territoire intercommunal

## LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

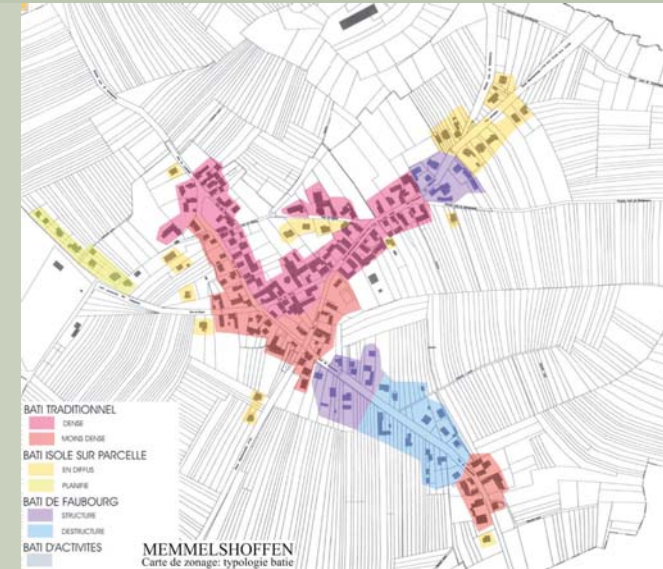
### Commune de Memmelshoffen

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est un document écrit et illustré qui traduit la volonté politique de la commune. Ce projet présente l'ambition des élus en termes d'aménagement, de développement urbain, de respect des paysages et de préservation de l'environnement.

#### Orientation 1 : Permettre des extensions cohérentes adaptées aux besoins de la commune

La commune souhaite recentrer l'urbanisation en évitant les développements linéaires et en comblant les dents creuses pour créer une forme urbaine plus compacte.

- Respecter les limites de l'enveloppe urbaine
- Permettre la construction sur le terrain communal rue du Stade
- Comblar les dents creuses



#### Orientation 2 : Préserver le caractère de la commune

La commune souhaite permettre le développement du village en préservant une organisation cohérente de son bâti et la qualité et de ses espaces libres.

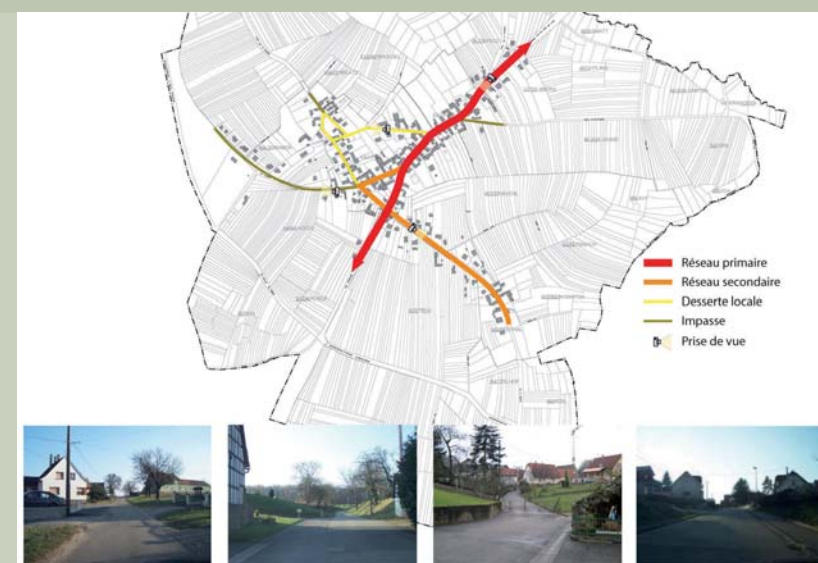
- Préserver l'organisation traditionnelle du centre ancien
- Valoriser l'écran végétal de l'église
- Préserver les espaces de respiration
- Repérer les éléments remarquables bâtis



#### Orientation 3 : Préserver la qualité paysagère et l'environnement

La commune souhaite préserver les éléments caractéristiques de son paysage ainsi que ceux garants du libre écoulement de l'eau. Il conviendra également de tenir compte de l'impact paysager des nouvelles constructions au regard de la topographie et d'éviter leur implantation isolée.

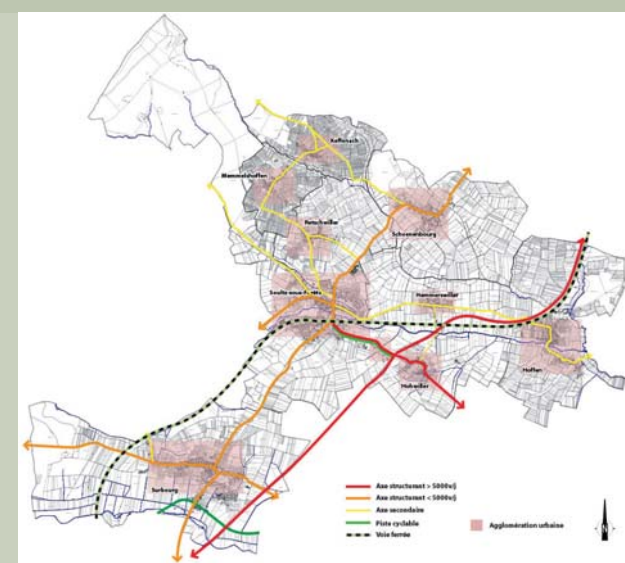
- Respecter et valoriser les éléments de la trame paysagère à l'échelle du grand paysage
- Respecter la topographie dans l'implantation des constructions
- Préserver les éléments garants du libre écoulement de l'eau
- Eviter le mitage du paysage
- Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables



#### Orientation 4 : Rechercher une optimisation des déplacements

La structure des voies et rues essentiellement piétonnes et cyclables devra s'organiser en boucles cohérentes avec les voies existantes. La commune souhaite également mener une réflexion en matière de sécurité et de stationnement.

- Aménager les extensions urbaines en garantissant une cohérence des cheminements, en particulier piétons et cyclistes
- Rechercher l'adéquation entre les gabarits/ traitements de voirie et la circulation réelle ou recherchée
- Valoriser les cheminements doux entre les communes du Sultzterland



#### Orientation 5 : Encourager le développement des activités et des équipements de façon équilibrée

La commune souhaite préserver la place des exploitations agricoles et permettre leur développement. En matière d'équipements, la commune souhaite participer à la mutualisation des équipements intercommunaux tout en préservant ses équipements à l'échelon communal.

- Permettre le maintien, voire le développement, de l'activité agricole
- Prévoir le développement d'activités sur le territoire
- Permettre une optimisation du développement et de l'entretien des équipements
- Offrir un accès aux Techniques de l'Information et de la Communication (TIC)

